

M17/MX Liquide — Fiche de données de sécurité

Traduction française de la source anglaise, traduction de la source turque · MSDS EN-40 · Révision 0 · 19.01.2022

Préparée conformément au règlement turc relatif aux fiches de données de sécurité des substances et mélanges dangereux (Journal officiel du 13.12.2014, n° 29204).

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/du distributeur

1.1 Identificateur : code 152.100.600.13 ; nom commercial M17/MX Liquide.

1.2 Utilisation : adjuvant d'imperméabilisation cristalline pour béton et mortier, agissant par capillarité.

1.3 Fournisseur : Merks Yapı Kimyasalları San. ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, 06900 Polatlı/Ankara, Türkiye. Tél. +90 312 626 50 12 ; fax +90 312 626 50 12 ; info@merks.com.tr ; www.merks.com.tr.

1.4 Urgence : secours médicaux 112 ; Centre national d'information antipoison 114 ; numéro international +49 180 2273-112 ; fax +90 262 648-9299.

2. Identification des dangers

2.1 Classification selon le règlement turc SEA n° 28848 : sensibilisation cutanée cat. 1, H317 ; cancérogénicité cat. 1B, H350.

2.2 Éléments d'étiquetage : mention Danger. H317 Peut provoquer une allergie cutanée ; H350 Peut provoquer le cancer. Prévention : P280 Porter des gants/vêtements de protection et une protection des yeux/du visage ; P201 Se procurer les instructions avant utilisation ; P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols ; P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité ; P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Intervention : P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler le CENTRE NATIONAL D'INFORMATION ANTIPOISON au 114 ou un médecin ; P303+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : laver abondamment à l'eau et au savon (code P303+P352 reproduit tel qu'imprimé dans la source) ; P362+P364 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Stockage : P405 Garder sous clef. Élimination : P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers : aucun autre renseignement de danger contribuant à la classification n'est fourni par la source.

3. Composition/informations sur les composants

Mélange. Formaldéhyde, CAS 50-00-0, index 605-001-00-5, $\geq 0,2$ à $< 0,3$ % (m/m) ; classifications : toxicité aiguë cat. 2, H330 ; toxicité aiguë cat. 3, H301 et H311 ; corrosion cutanée cat. 1B, H314 ; lésions oculaires graves cat. 1, H318 ; sensibilisation cutanée cat. 1, H317 ; mutagénicité cat. 2, H341 ; cancérogénicité cat. 1B, H350. Diéthylène glycol, CAS 111-46-6, index 603-140-00-6, ≥ 1 à < 3 % (m/m), toxicité aiguë cat. 4, H302. Carbonate de sodium, CAS 497-19-8, index 011-005-00-2, ≥ 5 à < 7 % (m/m), irritation oculaire cat. 2, H319.

4. Premiers secours

Yeux : rincer sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes, paupières ouvertes, et consulter un spécialiste des yeux. Peau : laver immédiatement et soigneusement à grande eau et au savon ; ne jamais utiliser de solvants organiques ; consulter si une irritation apparaît.

Ingestion : rincer immédiatement la bouche, boire ensuite 200–300 ml d'eau et consulter un médecin ; ne pas faire vomir. Inhalation : en cas de symptômes après exposition aux vapeurs/aérosols, transporter à l'air frais et appeler un médecin. Effets/dangers : peut provoquer une allergie cutanée et le cancer. Traitement : symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens appropriés : mousse, eau pulvérisée, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂). Moyen inapproprié : jet d'eau. Dangers particuliers : vapeurs nocives, oxydes d'azote, fumées/gaz et noir de carbone. Si nécessaire pour combattre le feu, porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet. Le niveau de risque dépend de la matière brûlée et des conditions d'incendie. Refroidir les récipients exposés à l'eau pulvérisée. Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées ; empêcher leur entrée dans les égouts et réseaux d'eaux usées ; éliminer conformément à la réglementation.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols/brouillards ; porter des lunettes/un masque et des vêtements de protection. Quitter immédiatement la zone en cas de forte concentration de vapeurs. Respecter les pratiques d'hygiène/sécurité applicables aux matériaux de construction. Empêcher l'entrée dans les égouts ; si cela peut être fait en sécurité, arrêter la fuite ou le déversement. Informer les autorités compétentes si le produit atteint une rivière, un lac ou un égot. Essuyer avec un matériau absorbant (chiffon, laine, etc.) et conserver les déchets dans des récipients fermés adaptés. Voir sections 7, 8, 11, 12 et 13.

7. Manipulation et stockage

Ne pas respirer poussières/vapeurs ; éviter l'exposition, obtenir les instructions spéciales avant utilisation et éviter tout contact avec la peau et les yeux. Voir section 8 pour la protection individuelle. Interdire de fumer, manger et boire dans la zone d'application ; éliminer les eaux de rinçage selon les règlements locaux et nationaux. Les personnes souffrant de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies ou d'une maladie respiratoire chronique/récurrenne ne doivent travailler à aucun procédé utilisant cette préparation. Produit non explosif. Se laver les mains/le visage avant les pauses et à la fin du poste ; nettoyer la peau et appliquer une crème protectrice après le poste ; contrôler les gants avant chaque emploi et les remplacer en cas de besoin (petits trous, par exemple).

Stockage : maintenir le récipient hermétiquement fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé ; respecter les précautions de l'étiquette et les normes de sécurité technique des installations électriques. Conserver dans l'emballage d'origine, au frais et au sec, à l'abri des sources d'inflammation, de la chaleur, des flammes nues et du soleil direct. Consulter les directives de stockage VCI. Aucune décomposition en conditions de stockage/usage prescrites. Utilisation spécifique : se reporter aux recommandations de la section 7 pour les usages de la section 1.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Aucune substance avec limite d'exposition professionnelle n'est indiquée. Yeux : lunettes de sécurité à protections latérales (EN 166). Mains : gants de protection chimique adaptés au contact direct prolongé (EN 374), indice 6, temps de perméation > 480 min ; exemples : nitrile 0,4 mm, chloroprène 0,5 mm, butyle 0,7 mm. Les types de gants varient considérablement, suivre le fabricant. Corps : choisir selon le travail et la forme d'exposition ; par exemple écran facial, bottes et vêtement de protection chimique (DIN EN 14605). Respiration : si ventilation insuffisante, filtre combiné EN 141, type ABEK (gaz/vapeurs organiques, inorganiques, acides inorganiques et alcalines). Ne pas respirer gaz/vapeurs/aérosols ; éviter le contact cutané, oculaire et avec les vêtements ; éviter l'exposition et obtenir les instructions spéciales avant utilisation ; vêtements de travail fermés recommandés.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide ; couleur : incolore, limpide ; odeur : caractéristique. pH : 11,7 à 20 °C. Point de fusion : 0 °C. Point d'ébullition : > 100 °C. Point éclair : ne s'enflamme pas. Inflammabilité (solide/gaz) : incombustible. Pression de vapeur : aucune donnée appropriée. Masse volumique : 1,1300 g/cm³ à 20,00 °C. Solubilité dans l'eau : soluble. Température d'inflammation : sans objet. Explosivité : non explosif. Propriétés comburantes : sans objet. Corrosion des métaux : aucun effet corrosif. Auto-inflammation : ne s'auto-enflamme pas.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité, stabilité chimique et possibilité de réactions dangereuses : aucune décomposition si le produit est utilisé et stocké conformément aux prescriptions. Conditions à éviter : voir section 7. Matières incompatibles : acides forts, bases fortes, oxydants forts et réducteurs forts. Produits de décomposition dangereux : aucun ne se forme en conditions d'utilisation et de stockage conformes (la source répète le numéro 10.5 pour cette dernière sous-section ; renumérotation 10.6 ici pour la clarté).

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë, corrosion/irritation cutanée, lésions/irritation oculaires, sensibilisation respiratoire, mutagénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes après exposition unique/répétée et danger par aspiration : non classé d'après les informations disponibles, sauf la sensibilisation cutanée et la cancérogénicité indiquées ci-après. Sensibilisation cutanée : peut provoquer une allergie cutanée. Cancérogénicité : peut provoquer le cancer. Aucun effet nocif connu sur la santé humaine en conditions normales d'utilisation. Produit non testé ; les informations toxicologiques sont déduites des propriétés des composants.

12. Informations écologiques

Toxicité, persistance/biodégradabilité, mobilité dans le sol : aucune donnée appropriée. Potentiel de bioaccumulation : formaldéhyde, log Pow 0,35 à 25 °C, pH 3,5 ; diéthylène glycol, log Pow -1,98, GLP : non ; carbonate de sodium : valeur non déterminée, substance inorganique. Évaluation PBT/vPvB : sans objet. Autres effets néfastes : produit, aucune donnée écologique appropriée.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit : ne pas laisser pénétrer dans les égouts ; ne pas contaminer étangs, bassins, cours d'eau ou égouts avec des produits chimiques ou emballages usagés ; remettre à une entreprise agréée de traitement des déchets. Emballages contaminés : vider le contenu restant, éliminer comme le produit non utilisé ; ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas réglementé en tant que marchandise dangereuse : 14.1 numéro ONU, 14.2 nom d'expédition ONU, 14.3 classe, 14.4 groupe d'emballage et 14.5 dangers pour l'environnement : non réglementé comme marchandise dangereuse. 14.6 précautions particulières : sans objet. 14.7 transport en vrac selon annexe II de MARPOL 73/78 et code IBC : sans objet pour le produit tel que fourni.

15. Informations réglementaires

Autres règlements : les règlements non traités ailleurs dans la FDS sont décrits dans cette sous-section ; aucune précision supplémentaire n'est fournie. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : non requise.

16. Autres informations

Texte intégral des mentions H : H301 Toxique en cas d'ingestion ; H302 Nocif en cas d'ingestion ; H311 Toxique par contact cutané ; H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux ; H317 Peut provoquer une allergie cutanée ; H318 Provoque de graves lésions des yeux ; H319 Provoque une sévère irritation des yeux ; H330 Mortel par inhalation ; H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques ; H350 Peut provoquer le cancer.

Abbreviations de la source : Acute Tox. toxicité aiguë ; Skin Corr. corrosion cutanée ; Skin Sens. sensibilisation cutanée ; Eye Dam. lésions oculaires graves ; Eye Irrit. irritation oculaire ; Carc. cancérogénicité ; Muta. mutagénicité sur cellules germinales ; ADN accord européen transport fluvial ; ADR accord européen transport routier ; AICS inventaire australien ; ASTM organisme américain de normalisation ; bw poids corporel ; CMR cancérogène/mutagène/toxique pour la reproduction ; DIN organisme allemand de normalisation ; DSL liste canadienne des substances ; ECHA Agence européenne des produits chimiques ; CE numéro de la Communauté européenne ; ECx concentration associée à x % de réponse ; ELx charge associée à x % de réponse ; EmS consignes d'urgence ; ENCS inventaire japonais ; ErCx concentration associée à x % du taux de croissance ; FDS fiche de données de sécurité ; GHS système général harmonisé ; GLP bonnes pratiques de laboratoire ; IARC Centre international de recherche sur le cancer ; IATA transport aérien ; IBC code international pour la construction/équipement des navires transportant des produits chimiques en vrac ; IC50 concentration inhibitrice médiane ; ICAO organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC inventaire chinois ; IMDG marchandises dangereuses maritimes ; IMO organisation maritime internationale ; ISHL loi japonaise de santé/sécurité au travail ; ISO organisation internationale de normalisation ; KECI inventaire coréen ; LC50 concentration létale médiane ; LD50 dose létale médiane ; MARPOL convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.s.a. non spécifié par ailleurs ; NO(A)EC concentration sans effet nocif observé ; NO(A)EL dose sans effet nocif observé ; NOELR charge sans effet observé ; NZIoC inventaire néo-zélandais ; OCDE Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS Office américain de sécurité chimique ; PBT persistant, bioaccumulable et toxique ; PICCS inventaire philippin ; (Q)SAR relation quantitative structure-activité ; REACH règlement (CE) 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques ; RID transport ferroviaire ; SADT température de décomposition auto-accélérée ; SEA règlement turc de classification, étiquetage et emballage (n° 28848/2013) ; SVHC substance extrêmement préoccupante ; TCSI inventaire taïwanais ; TSCA loi américaine sur le contrôle des substances toxiques ; ONU Nations Unies ; UNRTDG recommandations de l'ONU sur le transport des marchandises dangereuses ; vPvB très persistant et très bioaccumulable.

Informations fondées sur les connaissances et l'expérience disponibles à la date de préparation ; elles servent uniquement de guide pour la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, l'élimination et le rejet, sans garantie d'exhaustivité ou d'exactitude ni spécification de qualité. Elles ne s'appliquent qu'au mélange spécifié et peuvent ne pas être valables s'il est mélangé à d'autres substances ou utilisé dans un autre procédé.